



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

**Division des établissements**

**Département de l'accompagnement  
et du suivi des politiques éducatives  
DASPE**

**Service de la vie de l'élève**

Affaire suivie par  
Eliane BESSE

Téléphone  
01 57 02 64 56

Fax  
01 57 02 64 68

Mél  
ce.daspe@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Créteil, le **25 AVR. 2017**

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement du second degré public et  
privé sous contrat

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs  
d'académie, directeurs des services  
académiques de l'éducation nationale de  
Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du  
Val-de-Marne

**Objet : Prix de l'éducation – édition 2017**

Réf. : note n° 2017-057 du 4 avril 2017 – BOEN n° 14 du 6 avril 2017

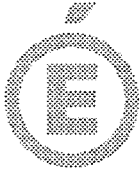
P.J. (2) : note précitée  
circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016 – BOEN n° 25 du 23 juin 2016

Le Prix de l'éducation est organisé depuis 1975 à l'initiative de l'Académie des sports sous le patronage du ministre en charge de l'éducation nationale. Il permet de distinguer un élève pour sa réussite scolaire, son palmarès sportif et son engagement personnel au service de la collectivité, démontrant des capacités à s'engager aux niveaux scolaire, sportif et social, aussi bien dans le cadre de l'établissement scolaire qu'en dehors de celui-ci.

Plus qu'une distinction honorant les qualités personnelles d'un élève, le Prix de l'éducation a donc aussi valeur d'exemple et d'entraînement pour l'ensemble de la communauté éducative et permet de valoriser la diversité des talents et la multiplicité des réussites.

**Ce prix est ouvert aux élèves en classes de première générale, technologique et professionnelle et de deuxième année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP).**

Le jury académique, qui se réunira au plus tard le 16 juin 2017, désignera un lauréat qui sera récompensé, lors d'une cérémonie officielle, par un chèque de cinq cents euros, attribué par l'Académie des sports. Sa candidature sera ensuite transmise au ministère de l'éducation nationale pour être présentée au jury national.



2

Le dossier de candidature comprendra des éléments d'évaluation et des renseignements sur la situation familiale et sociale du candidat. Il devra être rempli informatiquement sur le formulaire numérique téléchargeable sur le site Eduscol à la page suivante :

<http://www.eduscol.education.fr/prixeducation>

Non publié, ce document, impérativement validé par le chef d'établissement, sera transmis au rectorat de l'académie de Créteil par voie électronique, à l'adresse : [ce.daspe@ac-creteil.fr](mailto:ce.daspe@ac-creteil.fr) au plus tard **le vendredi 19 mai 2017**.

**Les dossiers remplis de façon manuscrite ne seront pas acceptés.**

Je vous remercie par avance de bien vouloir mobiliser vos équipes pour donner du sens à ce prix qui s'inscrit pleinement dans les orientations éducatives et pédagogiques pour la mise en œuvre du parcours citoyen, tel qu'il est présenté par la circulaire ci-jointe, notamment dans sa dimension liée aux engagements de l'élève.

La Rectrice de l'académie de Créteil

  
Béatrice GILLE